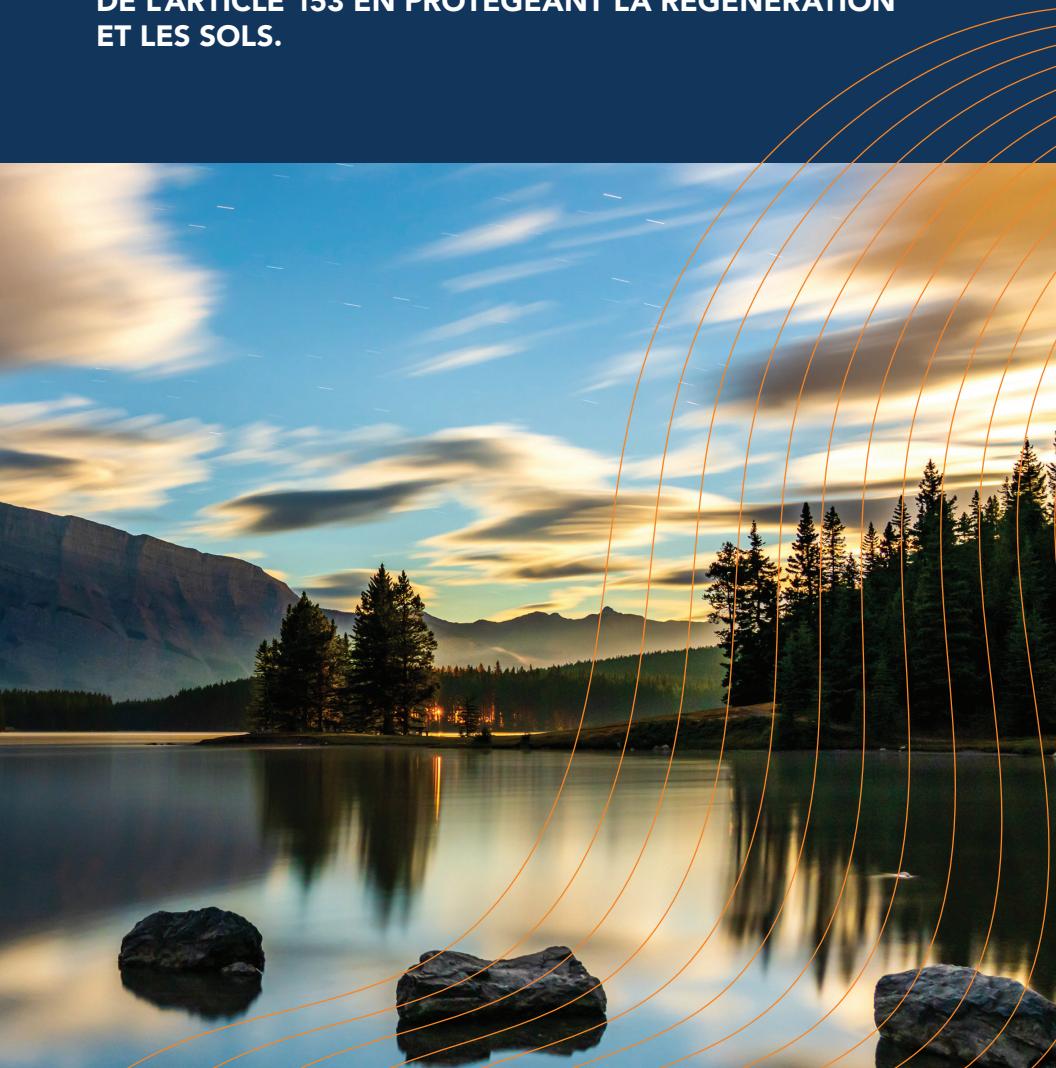


# ARTICLE 153

## *Inventaire forestier*

**CET OUTIL PERMET DE VÉRIFIER LA CONFORMITÉ  
DES INTERVENTIONS FORESTIÈRES AVEC LES EXIGENCES  
DE L'ARTICLE 153 EN PROTÉGEANT LA RÉGÉNÉRATION  
ET LES SOLS.**



# ARTICLE 153

**Suivi**

## OUTIL DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 153

**CET OUTIL PERMET DE VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DES  
INTERVENTIONS FORESTIÈRES AVEC LES EXIGENCES DE  
L'ARTICLE 153 EN PROTÉGEANT LA RÉGÉNÉRATION ET LES  
SOLS.**

Le module **ARTICLE 153** permet de documenter et de suivre sur le terrain l'application des mesures prévues par l'article 153 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF).

Cet article vise à limiter les impacts des interventions forestières sur la régénération naturelle et sur les sols forestiers, en imposant des pratiques encadrées lors des travaux.

Grâce à une collecte de données structurée, le module permet de vérifier si les conditions de mise en œuvre respectent les exigences réglementaires en matière de protection des jeunes plants, de stabilité des sols et de réduction des perturbations physiques.

Il constitue un outil essentiel pour assurer la conformité environnementale des opérations et faciliter les redditions de comptes.

**SCANNEZ LE QR CODE**  
RETROUVEZ EN DÉTAIL  
TOUS NOS PRODUITS



**208, rue Saint-Germain Est  
Rimouski (QC)  
G5L 1B4  
Tél : 418 721-5353**

